

## **COHESION SOCIALE ET VIVRE ENSEMBLE - PROJET MUNICIPAL DE COHÉSION SOCIALE 2022-2026**

### **I - Aurillac, une tradition d'actions en matière de cohésion sociale et de vivre ensemble**

La cohésion sociale est un enjeu sur lequel la Ville d'Aurillac s'investit très fortement de longue date, et que l'équipe municipale élue en 2020 a placé de nouveau au cœur de son projet politique pour le mandat 2020-2026.

La préoccupation autour du vivre-ensemble n'est en effet pas nouvelle pour la Ville d'Aurillac, dans la mesure où elle développe depuis de nombreuses années des politiques publiques, dont l'objectif prioritaire est précisément de favoriser la cohésion sociale.

De multiples exemples illustrent cette très forte mobilisation déjà existante de la collectivité au service du vivre-ensemble :

- une politique d'aménagement de l'espace public, qui se traduit concrètement par des réalisations favorisant la rencontre et la convivialité entre les habitants (parcs urbains, squares, places, itinéraires de promenade). Une attention toute particulière est portée à la rénovation urbaine des quartiers pour améliorer les conditions du bien-vivre ensemble et redonner de la fierté aux habitants desdits quartiers.

- une politique de solidarité, incarnée par l'action du CCAS, mais aussi des services municipaux, qui vise à un accompagnement des personnes les plus fragiles (personnes défavorisées, personnes âgées, publics vulnérables, personnes handicapées, publics en situation d'urgence), et s'inscrit ainsi dans une perspective de réduction de la précarité, de l'isolement et des inégalités, au service de l'intégration de tous les publics, et donc de la cohésion sociale.

- une politique petite enfance, qui se traduit concrètement par des structures d'accueil collectif des 0-3 ans en proximité pour les familles, qui, d'une part, favorisent la socialisation et l'éducation des enfants dès le plus jeune âge, et, d'autre part, constituent pour les parents un vrai soutien à l'exercice parental et à l'insertion socio-professionnelle.

- une politique enfance, qui, en permettant aux enfants de 3 à 12 ans, de partager, le mercredi, pendant les petites vacances et tout au long de l'été, des temps de vie collective dans les accueils de loisirs associatifs, contribue aussi très largement à l'éducation au vivre ensemble et à la citoyenneté.

- une politique éducative, qui s'incarne à travers un soutien très fort au fonctionnement des écoles de notre ville, pour créer les conditions de la réussite scolaire de tous les enfants, à travers également une action périscolaire de grande qualité, permettant de favoriser un égal accès de tous les enfants à des activités de découverte (sportives, culturelles, etc), mais aussi à travers des dispositifs d'accompagnement socio-éducatif spécifiques pour les familles, visant à la réduction des inégalités éducatives, par une approche personnalisée de l'enfant, et de son environnement.

- une politique jeunesse, qui, à travers le soutien aux associations de jeunesse et d'éducation populaire du territoire, l'organisation et la coordination d'une offre de loisirs au bénéfice des jeunes, des actions et des dispositifs de prévention primaire, ou encore le développement d'une offre culturelle et sportive, permet d'accompagner chaque année de nombreux jeunes aurillacois dans leur parcours vers l'autonomie, et de leur inculquer des valeurs fondatrices.

- une politique culturelle, qui se veut, grâce à l'action de nos établissements culturels municipaux, et au soutien aux associations culturelles locales, un vecteur fort de socialisation et d'épanouissement des habitants, à travers l'éducation artistique, la pratique amateur, l'accès à la connaissance, la médiation, la création, la diffusion.

- une politique sportive, qui se traduit par le développement des pratiques sportives dans les quartiers et auprès des différents publics, via notre école municipale des sports, mais également par le soutien au mouvement sportif local, à travers la mise à disposition d'équipements sportifs, le soutien financier ou l'accompagnement des manifestations sportives, un soutien qui contribue à faire du sport un précieux levier de lien social, d'éducation, de citoyenneté, de partage.

- une politique de soutien à la vie associative, qui vise à permettre le bon fonctionnement et le développement du tissu associatif et bénévole local, acteur majeur de la cohésion sociale, de l'éducation populaire, de l'esprit de collectivité, de l'engagement, de la solidarité.

- une politique d'animation, qui se concrétise, d'une part, par le soutien aux très nombreuses manifestations associatives organisées sur notre ville, et, d'autre part, par l'organisation par la Ville elle-même d'animations, de temps forts, d'événements, et qui se veut le moyen de réunir les gens autour de moments festifs, de moments de partage, et donc de favoriser le lien social.

- une politique d'animation de la vie sociale et familiale, qui s'incarne à travers le soutien important aux 3 centres sociaux de la ville, structures ayant vocation à contribuer à la dynamisation sociale, à la mobilisation des publics fragilisés, à l'implication des habitants dans des projets collectifs, à la découverte d'activités à caractère socioculturel.

- une politique de sécurité et de tranquillité publiques, qui se traduit par le déploiement d'une police municipale de proximité, par des actions de médiation et de sensibilisation, et par le soutien à des initiatives associatives de prévention, et favorise ainsi chez les habitants un sentiment de sûreté, propice au bien vivre ensemble et à l'épanouissement individuel et collectif.

- une politique de proximité et de citoyenneté, qui, à travers différents axes d'intervention (la gestion urbaine de proximité, les instances de concertation et de démocratie participative, le soutien aux comités de quartier, etc), constitue également un vecteur important de vie sociale.

Ce sont la complémentarité et la cohérence entre toutes ces politiques publiques, alliées aux initiatives associatives et citoyennes multiples et variées, qui créent les conditions du bien vivre ensemble à Aurillac, et qui donnent à notre ville la dimension humaine qui la singularise.

## **II - Une volonté de l'équipe municipale d'aller plus loin sur cet enjeu de la cohésion sociale, à travers une démarche-projet associant l'ensemble des partenaires locaux**

A travers son projet de mandat 2020-2026, l'équipe municipale a affirmé son ambition de s'inscrire dans le prolongement de toute cette action de fond engagée de longue date, et a pris l'engagement de s'investir au service de valeurs de solidarité et de justice sociale, et d'agir pour encore davantage de cohésion

sociale au sein de notre ville.

Aujourd'hui, en ces périodes traversées par des crises successives et d'une ampleur inédite, notre société doit faire face à de profondes mutations et à leurs conséquences.

Face à ces transformations, la Ville d'Aurillac et le CCAS ont naturellement souhaité interroger l'ensemble de leurs actions au regard, d'une part, des nouveaux besoins et attentes des Aurillacois, et d'autre part, des projets portés par les différents acteurs locaux.

Consolider le lien social et le lien de solidarité nécessaires pour traverser une crise, donner les clefs de la réussite à nos jeunes, mieux affirmer la place des seniors, aider les plus fragiles d'entre nous, mieux soutenir le tissu associatif, adapter la ville aux personnes à mobilité réduite, favoriser le sport pour tous, amener la culture dans les quartiers, faire de chaque habitant un acteur du bien-vivre ensemble sont autant d'ambitions portées par la Ville d'Aurillac.

Ainsi, afin de bâtir une ville qui appartienne à tous, aux plus jeunes comme aux plus âgés, aux actifs et aux chômeurs, aux étudiants et aux retraités, une ville qui assure l'égalité de tous, l'égalité des chances et l'égalité des droits, la Ville et le CCAS ont engagé conjointement, début 2021, une démarche d'élaboration d'un projet municipal de cohésion sociale.

Pour ce faire, la Ville et le CCAS se sont attachés l'expertise d'un cabinet-conseil, le Groupe Elan, spécialisé dans l'accompagnement des collectivités dans leurs démarches de conception de politiques publiques.

En lien avec ce cabinet-conseil, une méthode participative et transversale, prenant appui sur l'ensemble des ressources et forces vives du territoire (élus, services de la Ville et du CCAS, partenaires institutionnels, acteurs de l'animation de la vie sociale et familiale, associations, habitants, etc), a été mise en œuvre :

- Au stade du diagnostic global de territoire, un séminaire rassemblant de nombreux partenaires, élus et professionnels internes, a permis de partager les enjeux, les forces et les faiblesses de notre territoire, et les priorités d'intervention.

- Le diagnostic a été élaboré à l'échelle de la commune entière, d'une part, mais il a également dressé, d'autre part, des portraits socio-démographiques fouillés de chacun des trois quartiers relevant du périmètre d'intervention des centres sociaux (Marmiers, ALC et Cap Blanc).

- Au stade de l'élaboration des objectifs et des plans d'actions, plusieurs sessions d'ateliers en petits groupes se sont déroulées avec les mêmes acteurs (élus, partenaires, société civile, habitants et services de la Ville et du CCAS), afin de proposer des actions concrètes répondant aux enjeux et priorités préalablement partagés.

Ces différentes étapes de concertation, de réflexion collective et de travail en commun ont permis d'aboutir à la construction d'un projet municipal de cohésion sociale ambitieux, aux finalités partagées par tous.

### **III - Un diagnostic qui révèle une accentuation des fragilités sociales au sein de notre ville**

Cette démarche-projet a reposé sur une première étape fondamentale de réalisation d'un diagnostic social.

En effet, conformément à l'obligation légale, prescrite par le Code de l'Action Sociale et des Familles, de procéder à une actualisation de l'analyse des besoins sociaux (ABS) dans l'année civile qui suit le renouvellement du conseil municipal, le CCAS d'Aurillac a engagé début 2021, en lien avec la Ville d'Aurillac, la réalisation d'un diagnostic social.

Ce diagnostic social, dont la version intégrale vous est jointe en annexe à la présente délibération, a mis en évidence l'accentuation d'un certain nombre de fragilités sociales au sein de notre ville, et a pointé par conséquent les grands enjeux pour les années à venir :

- l'enjeu de renouer avec une dynamique démographique, après une période 2000-2017 de forte érosion de la population municipale, liée à l'effet combiné du solde migratoire et du solde naturel
- l'enjeu de l'adaptation de la ville et des politiques publiques aux différents âges et situations de la vie, comme réponse au vieillissement global de la population, et au manque d'attractivité pour les jeunes
- l'enjeu d'une prise en compte toujours plus forte des phénomènes croissants de paupérisation, de précarité, de monoparentalité et d'isolement
- l'enjeu de mieux accompagner les publics vers des dynamiques socio-professionnelles, d'emploi et de qualification
- l'enjeu d'anticiper la question de la démographie médicale, et de préserver sur notre territoire une offre en matière de santé et de soins adaptée notamment au vieillissement de la population, mais aussi indispensable à notre attractivité
- l'enjeu de l'évolution du parc de logement et d'habitat sur notre ville, d'une part, pour lutter contre le phénomène de précarité résidentielle, et d'autre part, pour adapter l'offre de logements aux besoins de nouveaux publics à conquérir
- l'enjeu de lutter contre la concentration de difficultés et de précarités socio-économiques sur certains quartiers.

#### **IV - En réponse à ce diagnostic, une stratégie politique pour répondre au défi de la cohésion sociale, autour de 3 grands objectifs**

Au regard des éléments saillants du diagnostic social, et en cohérence avec la concertation et les échanges riches et nourris qui ont eu lieu tout au long de la démarche-projet, notamment dans le cadre des ateliers, l'équipe municipale propose aujourd'hui d'adopter un projet municipal de cohésion sociale 2022-2026 construit autour de trois grands objectifs politiques, déclinés ensuite en objectifs opérationnels et en plans d'actions concrets.

Ce projet municipal de cohésion sociale se décline de la manière suivante :

##### **• OBJECTIF POLITIQUE 1 – Lutter contre toutes les formes de précarité, d'isolement, et d'inégalités de destin, en mettant en œuvre des politiques d'accompagnement adaptées aux réalités sociales de notre ville :**

- Objectif opérationnel 1 – 1 – Renforcer notre action en matière de soutien à la parentalité, de co-éducation, et d'accompagnement socio-éducatif, pour tenir compte de l'augmentation de la monoparentalité et des fragilités familiales, et pour donner à tous les enfants les mêmes chances de réussite et d'épanouissement dès le plus jeune âge

- Plan d'actions 1 : Faire évoluer progressivement le modèle de nos structures d'accueil petite enfance vers un modèle de pôles éducatifs de proximité, pour renforcer la relation individualisée avec les familles, mais aussi pour favoriser la passerelle entre la crèche et l'école, au bénéfice notamment des enfants les plus fragiles

- Plan d'actions 2 : Aider les familles monoparentales dans leur fonction parentale en proposant un accueil petite enfance et enfance sur des horaires atypiques, permettant aux parents qui travaillent en horaires décalés d'avoir une solution de mode de garde

- Plan d'actions 3 : Mettre l'accent, dans le cadre du renouvellement du projet éducatif de territoire pour la période 2022-2025, sur l'enjeu du soutien à la parentalité et sur la co-éducation, en confortant notamment le travail social d'accompagnement au cœur même des écoles, mais aussi tous les dispositifs spécifiques socio-éducatifs (LAEP, accompagnement à la scolarité, ateliers enfants-parents, etc)

- Plan d'actions 4 : Renforcer le lien entre les parents et l'école, pour rendre les parents acteurs du processus scolaire et éducatif de leur enfant, mais aussi le lien entre les parents eux-mêmes, pour favoriser les réseaux d'entraide parentale

- Plan d'actions 5 : Développer, dans le cadre du projet éducatif de territoire, une offre d'accueil périscolaire et extrascolaire accessible à tous les enfants, et s'inscrivant dans la co-éducation : apprentissage du vivre ensemble, ouverture culturelle à travers les parcours d'éducation artistique et culturelle, découverte d'activités sportives à travers une école municipale des sports, etc

- Plan d'actions 6 : Accompagner nos professionnels face à l'enjeu d'adaptation des compétences à la complexification des problématiques et des

publics accueillis

- Objectif opérationnel 1 – 2 – Faciliter l'accès aux droits des publics les plus éloignés et les plus vulnérables, pour éviter les phénomènes de non-recours, et contribuer à l'insertion sociale de tous les publics, à travers une action permettant de lever les différents freins d'accès

- Plan d'actions 1 : Faciliter l'accès à l'information et aux droits, à travers l'émergence d'un modèle de « guichet unique d'accès aux droits », en lien avec la démarche départementale du PASIP, mais aussi à travers l'adaptation de la communication en direction des publics-cibles

- Plan d'actions 2 : Agir sur les freins socioculturels, géographiques, physiques, et financiers, dans l'accès aux droits et à tous les vecteurs d'intégration (culture, sport, loisirs, etc), en développant l'aller vers, les actions hors les murs, le travail de médiation, la territorialisation de nos équipements et de nos politiques publiques, mais également en poursuivant et renforçant la tarification sociale des services publics et des offres

- Plan d'actions 3 : Agir contre la fracture numérique, en assurant une offre de médiation numérique au profit des publics les plus éloignés des nouvelles technologies, pour leur permettre d'accéder à tous les services dématérialisés

- Plan d'actions 4 : Organiser des passerelles entre le travail d'accompagnement social individuel et les acteurs de l'animation de la vie sociale, pour amener les publics vers des actions collectives, des dynamiques de lien social, et favoriser l'expression culturelle des parcours de vie

- Plan d'actions 5 : Avoir une approche inclusive dans l'ensemble de nos politiques publiques, pour permettre aux personnes en situation de handicap de bénéficier des mêmes droits et services que tout un chacun, et ce dans le cadre d'un partenariat étroit avec nos partenaires institutionnels et associatifs

- Plan d'actions 6 : Mettre en œuvre une stratégie spécifique en matière d'accompagnement, d'accès aux droits et d'intégration du public des migrants, pour leur permettre de s'insérer dans la vie sociale aurillacoise

- Objectif opérationnel 1 – 3 – Structurer un parcours du « bien vieillir » dans notre ville, pour adapter notre action au vieillissement de la population, pour offrir à tous nos aînés les conditions de leur bien vivre au quotidien, et pour leur permettre de conserver une dynamique de vie sociale

- Plan d'actions 1 : Adapter l'offre de logements à l'enjeu du maintien des personnes âgées à domicile, en développant de nouvelles formes d'habitat, et notamment de l'habitat inclusif, solidaire, intergénérationnel

- Plan d'actions 2 : Adapter la ville au vieillissement, en créant les conditions de l'accessibilité et de la mobilité des personnes âgées, à travers à la fois l'aménagement des espaces publics et des transports en commun

- Plan d'actions 3 : S'impliquer de manière volontariste dans la mise en œuvre du Contrat Local de Santé, pour garantir le maintien sur notre ville d'une offre de soins adaptée au vieillissement de la population, et favoriser le développement d'une offre d'activités physiques pour les personnes âgées

- Plan d'actions 4 : Favoriser le maintien du lien social et intergénérationnel pour les personnes âgées, en développant, dans le cadre

d'une labellisation « Ville amie des aînés », tout un ensemble d'actions visant à maintenir les personnes dans une dynamique de vie sociale

- Plan d'actions 5 : Renforcer les mesures de soutien aux aidants, pour leur permettre d'assumer dans la durée leur rôle essentiel dans le maintien à domicile des personnes âgées

- Plan d'actions 6 : Assurer une prise en charge de qualité des personnes âgées dépendantes, à travers des établissements d'accueil adaptés aux besoins des personnes, avec notamment la mise en œuvre d'un projet de nouvel établissement regroupant les 2 sites actuels de l'EHPAD Louis Taurant, mais aussi à travers une plus grande ouverture de nos EHPAD sur leur environnement

- Objectif opérationnel 1 – 4 – Encourager toutes les initiatives de solidarité naturelle et intergénérationnelle, et toutes les dynamiques d'entraide de proximité, qui viennent compléter et renforcer l'action publique institutionnelle, et sont porteuses de cohésion et de fraternité au sein de notre ville

- Plan d'actions 1 : Créer, en lien avec les conseils de quartier et les centres sociaux, un réseau d'habitants « voisins solidaires », et organiser des opérations « voisins solidaires » de mobilisation et de solidarité entre voisins pour favoriser la participation des personnes isolées aux événements collectifs

- Plan d'actions 2 : Initier des réseaux de proximité d'échange de services et de savoirs, en s'appuyant sur les centres sociaux et le dispositif « service civique seniors »

- Plan d'actions 3 : Développer les initiatives de solidarité intergénérationnelle entre les écoles et les EHPAD

- Plan d'actions 4 : Venir en accompagnement d'actions de solidarité portées directement par les habitants, ou par les centres sociaux

- Plan d'actions 5 : Mobiliser tous les acteurs, et notamment les citoyens et les associations, pour lutter contre l'isolement des personnes en situation de précarité : signalement, visites, etc

- Plan d'actions 6 : Organiser des campagnes de sensibilisation aux actions simples du quotidien en matière d'entraide et de solidarité

**• OBJECTIF POLITIQUE 2 - Créer les conditions du vivre ensemble, du lien social et de la relation humaine au sein de notre ville, en agissant contre le repli sur l'espace privé, et en s'inscrivant au contraire comme une « ville des espaces publics » :**

- Objectif opérationnel 2 – 1 – Appréhender l'aménagement urbain, et la manière de concevoir et de réguler les espaces publics par le prisme de la cohésion sociale, en favorisant les opportunités de rencontre, de croisement, en créant des lieux propices au lien social, en fabriquant des « espaces à palabres », des « places de village »

- Plan d'actions 1 : Reconquérir des espaces publics aujourd'hui insuffisamment appropriés par la population, pour en faire de véritables lieux de vie, de socialisation, de rencontres, de lien social

- Plan d'actions 2 : Apaiser la ville, pour y prioriser le piéton, et donc les relations sociales (repenser les mobilités, extension zone 30, réflexion sur un plan piéton, favoriser les modes doux, etc)



- Plan d'actions 3 : Orienter les choix d'aménagement et de programmation sur les projets urbains en cours ou à venir pour favoriser le « vivre dehors », à travers les jeux pour enfants, les bancs publics, les espaces verts de flânerie, les placettes, les terrasses, etc,... mais aussi les espaces partagés (bacs à compost, jardins partagés, etc)

- Plan d'actions 4: Intégrer l'enjeu de la prévention situationnelle dans la conception de nos aménagements urbains, pour permettre à chacun de vivre sereinement dans l'espace public

- Plan d'actions 5 : Mettre en œuvre une stratégie concertée et coordonnée avec les partenaires locaux, en matière de médiation, de prévention, de travail de rue, pour réguler les relations sociales dans l'espace public, et contribuer au vivre ensemble

- Plan d'actions 6 : Assurer la tranquillité et la sécurité de la population dans l'espace public, condition essentielle pour donner envie aux gens de l'investir, notamment à travers le déploiement d'une police municipale de proximité, axée sur le dialogue, la médiation, la relation avec les usagers de l'espace public.

- Objectif opérationnel 2 – 2 – Favoriser les événements, les manifestations et les temps forts rassemblant les gens, pour multiplier au sein de notre ville les moments de partage, de convivialité, de mixité sociale et intergénérationnelle, d'émotions collectives, et faire d'Aurillac une ville du vivre ensemble

- Plan d'actions 1 : Conforter et renforcer nos grands événements aurillacois (festival de théâtre de rue, animations d'été comme les Goudots gourmands, festivités de Noël, etc), et faire en sorte que la population se les approprie encore davantage

- Plan d'actions 2 : Soutenir les manifestations associatives, encourager les synergies entre associations pour favoriser des événements suffisamment porteurs et fédérateurs, et améliorer la coordination entre ces manifestations, ainsi que la communication

- Plan d'actions 3 : Penser l'aménagement des espaces publics avec la préoccupation de pouvoir y accueillir des temps forts, des moments de rassemblement, porteurs de cohésion sociale

- Plan d'actions 4 : Faire vivre tout au long de l'année le nouvel équipement événementiel et culturel, le Sismographe, pour en faire un lieu de vie, de rencontres entre les gens, de partage d'émotions

- Plan d'actions 5 : Conforter la place privilégiée occupée dans la vie sociale aurillacoise par le marché, temps fort hebdomadaire propice aux relations sociales, et au plaisir de se retrouver

- Plan d'actions 6 : Accompagner, au-delà des grands événements formalisés, les manifestations de plus petite forme, en proximité, qui permettent aux gens de se retrouver, de passer du temps ensemble, de sortir de leur sphère privée

- Objectif opérationnel 2 – 3 – Accompagner la vie associative locale, et toutes les initiatives d'animation de la vie sociale, pour favoriser l'implication des gens dans des dynamiques collectives, leur envie d'aller vers les autres, de s'ouvrir vers l'extérieur, de « faire société »

- Plan d'actions 1 : Conforter la politique municipale en matière de soutien aux associations, pour permettre à celles-ci de jouer pleinement leur rôle de premier acteur de la cohésion sociale et du vivre ensemble

- Plan d'actions 2 : Consolider et valoriser l'action des 3 centres sociaux aurillacois, et leur vocation d'être des lieux de dynamisation sociale, de mixité, et de mobilisation des habitants dans des projets collectifs

- Plan d'actions 3 : Accompagner les espaces de vie sociale existants, en complément de l'action des centres sociaux, pour encourager les dynamiques d'animation de la vie sociale en proximité

- Plan d'actions 4 : Mettre l'accent, dans les prochains projets sociaux des 3 centres sociaux, sur l'objectif d'aller vers les publics les plus éloignés de la vie collective, d'assurer un travail de « conquête » de ces publics pour les ramener dans des dynamiques de vie sociale

- Plan d'actions 5 : Prendre appui sur l'identité aurillacoise des arts de rue, et sur l'association Éclat, pour travailler tout au long de l'année, avec la population, dans les différents quartiers, sur des projets et des dynamiques créant de l'animation sociale

- Plan d'actions 6 : Mener une réflexion sur l'émergence d'un Tiers-Lieu à Aurillac, un lieu intermédiaire entre la sphère du travail et du domicile, un lieu de lien social, de rencontres, d'échanges, de relations, d'émulation sociale

- Objectif opérationnel 2 – 4 – Encourager l'engagement citoyen et toutes les formes d'implication des habitants dans la vie publique et citoyenne, pour contribuer à développer le sentiment de « destin commun », d'appartenance à une cause commune et collective, pour rendre les gens acteurs de la vie de la cité, et s'inscrire ainsi dans une dynamique de citoyenneté active

- Plan d'actions 1 : Conforter et renforcer la place des instances citoyennes dans la vie locale, pour associer les habitants à la conception des projets et les rendre acteurs (conseils de quartier, conseil citoyen, conseil local de la transition écologique, conseil municipal des enfants et des jeunes, etc)

- Plan d'actions 2 : Développer de nouvelles formes de participation citoyenne, pour aller à la conquête de nouveaux publics, moins enclins à s'impliquer dans la vie de la cité (assemblée citoyenne, etc)

- Plan d'actions 3 : Mettre en œuvre des temps forts citoyens, servant de points d'appui pour mobiliser les gens dans des dynamiques de citoyenneté active (journées citoyennes, etc)

- Plan d'actions 4 : Encourager les formes d'implication concrète des habitants dans des projets à plus-value citoyenne, à travers la mise en place de budgets participatifs

- Plan d'actions 5 : Adapter les démarches de participation citoyenne à l'ère du numérique, pour encourager les publics tournés vers les nouveaux modes de communication à s'investir dans la vie collective, à travers la création d'une plateforme numérique citoyenne

- Plan d'actions 6 : Sensibiliser et former les différentes parties prenantes de l'action publique (élus, services, etc) à l'enjeu de la co-construction des projets et des politiques publiques avec les habitants

**• OBJECTIF POLITIQUE 3 - Agir pour une nouvelle attractivité, porteuse de diversité et de mixité dans la population de notre ville, en termes de générations, de conditions sociales, de composition des ménages et de sociologie des quartiers, et donc porteuse de davantage de cohésion sociale :**

▪ Objectif opérationnel 3 – 1 – Actionner tous les leviers permettant de conserver et d’attirer sur notre ville des familles, des jeunes couples avec enfants, des actifs, des professions supérieures, et notamment en mettant l’accent sur l’enjeu de l’attractivité résidentielle

▪ Plan d’actions 1 : Agir sur le premier facteur d’attractivité résidentielle, en développant un ambitieux programme en matière d’habitat, adapté aux publics-cibles

▪ Plan d’actions 2 : Conforter et renforcer la qualité de vie au sein de notre ville, en agissant sur l’offre en matière de services publics, de services aux familles, de loisirs, de culture, de sport, de vie associative, de commerces, de tranquillité publique, etc

▪ Plan d’actions 3 : S’impliquer, à l’échelle communautaire, sur les compétences relatives à l’emploi, au développement économique, à l’enseignement supérieur et à la recherche, pour favoriser le dynamisme économique de notre ville, et agir ainsi sur son pouvoir d’attraction

▪ Plan d’actions 4 : Offrir toutes les conditions d’une ville où la mobilité et l’intermodalité sont faciles, à travers un maillage de qualité sur les différents modes de transports, et intégrer également le nouvel enjeu de la mobilité professionnelle, à travers des infrastructures numériques permettant d’attirer à Aurillac des télé-travailleurs

▪ Plan d’actions 5 : Favoriser le maintien d’une offre suffisante en matière de santé et d’accès aux soins, enjeu essentiel d’avenir, et condition indispensable pour conserver et attirer des populations sur notre ville

▪ Plan d’actions 6 : Investir en permanence dans l’amélioration du cadre de vie, pour véhiculer auprès des populations d’ici et d’ailleurs l’image d’une belle ville, d’une ville agréable, d’une ville verte, bien aménagée, où il fait bon vivre.

▪ Objectif opérationnel 3 – 2 – Développer une stratégie de mixité sociale, intergénérationnelle et interculturelle à l’échelle de chacun de nos quartiers, pour éviter les phénomènes de concentrations de difficultés et de fragilités, et créer au contraire des dynamiques d’émulation sociale

▪ Plan d’actions 1 : Mener à son terme l’ambitieux programme de rénovation urbaine du quartier de Marmiers, pour notamment y dé-densifier l’habitat social, et redonner à ce quartier davantage de mixité

▪ Plan d’actions 2 : Mettre en œuvre une stratégie de renouvellement urbain du centre ancien, pour y permettre l’accueil de nouvelles populations, de nature à rééquilibrer la sociologie du quartier

▪ Plan d’actions 3 : Conforter dans les différents quartiers de la ville l’activité des équipements publics d’animation de la vie sociale (centres sociaux, espaces de vie sociale), ayant vocation à favoriser la mixité sociale, intergénérationnelle et interculturelle, et préserver également les commerces et services de proximité, qui contribuent également au lien social

- Plan d'actions 4 : Adosser à notre politique d'aménagement urbain une stratégie de peuplement fondée sur des équilibres sociologiques et une volonté assumée de mixité

- Plan d'actions 5 : Prévoir, dans les choix d'aménagement des quartiers, des espaces dédiés aux relations sociales, aux liens entre les habitants, entre les générations, pour favoriser les dynamiques de croisement

- Plan d'actions 6 : Contribuer, par nos politiques publiques, à des dynamiques sociales à l'échelle des grands quartiers, voire de la ville, pour éviter que les habitants se limitent à l'échelle du micro-quartier, et se replient sur une hyper-proximité peu propice à la mixité sociale

- Objectif opérationnel 3 – 3 – Mettre l'accent sur l'enjeu de la jeunesse : permettre aux 18-30 ans d'inscrire leur parcours de vie sur notre ville, en agissant de manière coordonnée et volontariste sur toutes les composantes de ce parcours

- Plan d'actions 1 : Développer une offre de formation et d'enseignement supérieur attractive, permettant aux jeunes de poursuivre leur parcours d'études sur Aurillac

- Plan d'actions 2 : Donner aux jeunes des opportunités d'entrée sur le marché du travail, en agissant en amont sur le dynamisme économique du bassin de vie et donc sur le potentiel d'emplois, mais aussi en favorisant le rapprochement entre les jeunes et le monde de l'entreprise (stages, etc)

- Plan d'actions 3 : Permettre aux jeunes d'accéder au logement autonome, à travers une offre de logements adaptée à la spécificité de leur parcours

- Plan d'actions 4 : Favoriser la mobilité des jeunes sur le territoire, facteur-clé d'autonomie et d'insertion professionnelle

- Plan d'actions 5 : Proposer aux jeunes une ville vivante, animée, à travers une offre riche en matière de culture, de loisirs, d'événements... une ville qui bouge, et leur ressemble

- Plan d'actions 6 : Se poser en « ville de la jeunesse » : mettre en œuvre une politique dynamique en matière de jeunesse, « faire place » aux jeunes en leur donnant la parole, en les associant aux projets, en les accompagnant dans leurs initiatives, développer la collaboration entre les acteurs de la jeunesse, développer l'information des jeunes (PIJ, accueil des jeunes nouveaux arrivants), etc

- Objectif opérationnel 3 – 4 – Construire cette nouvelle attractivité en misant notamment sur une prise en compte ambitieuse des enjeux contemporains de transition (écologique, démocratique, numérique, sociétale, solidaire...)

- Plan d'actions 1 : Faire d'Aurillac une ville de référence en matière de transition écologique et de prise en compte de l'urgence climatique

- Plan d'actions 2 : S'adapter à l'évolution des aspirations démocratiques, et accompagner les nouvelles citoyennetés, pour que notre ville soit repérée comme une ville en prise avec son temps

- Plan d'actions 3 : Être en permanence en veille sur les évolutions sociétales, pour adapter au mieux nos politiques publiques aux attentes et aux besoins de la population

- Plan d'actions 4 : Inscrire notre ville de plain-pied dans l'ère du numérique, pour agir sur l'attractivité professionnelle, et notamment les nouvelles formes de travail à distance

- Plan d'actions 5 : Œuvrer à la mise en place d'un système d'échange local à l'échelle des quartiers et de la ville, pour répondre aux nouvelles aspirations sociétales, alternatives aux échanges « monétisés »

- Plan d'actions 6 : Travailler à une véritable politique d'accueil des nouveaux arrivants sur la ville, pour faire d'Aurillac une ville accueillante, fidéliser les nouvelles populations, et véhiculer cette image au-delà de nos frontières

## **V - Mise en œuvre et pilotage du projet municipal de cohésion sociale**

Une fois voté par le Conseil Municipal, le projet municipal de cohésion sociale sera présenté à l'ensemble des acteurs et partenaires associés à la démarche depuis son lancement, dans le cadre d'un temps privilégié de restitution.

Le temps de la mise en œuvre du projet s'ouvrira alors. Cette mise en œuvre s'échelonnera jusqu'en 2026.

Cette mise en œuvre reposera sur une organisation interne associant la Ville et le CCAS, ce dernier étant le chef de file du projet. L'animation opérationnelle du projet sera ainsi placée sous la supervision conjointe de la direction de la cohésion sociale et du vivre ensemble de la Ville, et de la direction du CCAS.

Chaque plan d'actions sera placé sous le pilotage d'un élu et d'une direction opérationnelle.

Pour autant, le projet ne devra pas se mettre en œuvre de manière cloisonnée, mais, au contraire, conserver son ambition de transversalité :

- S'adresser à l'ensemble des habitants de la commune, dessinant le contour d'une définition du vivre ensemble et du bien commun des Aurillacois.

- Impliquer l'ensemble des politiques publiques, l'ensemble des élus, l'ensemble des directions sectorielles de l'administration municipale, mais aussi l'ensemble des partenaires locaux du développement social.

Afin de garantir cette transversalité, le comité de direction de la Ville sera l'instance de suivi technique du projet, tandis que le pilotage politique de ce projet municipal de cohésion sociale relèvera du bureau municipal.

Certains plans d'actions, impliquant les périmètres de compétences d'autres structures institutionnelles, seront réalisés de façon concertée avec ces acteurs.

Par ailleurs, s'adressant à l'ensemble des habitants de la commune et ambitionnant de les mobiliser vers davantage de solidarité, d'engagement citoyen, d'exercice de leurs droits, d'implication pour le bien commun, le projet municipal de cohésion sociale revêtira un enjeu majeur de communication, comme condition de son succès.

Ce besoin a été souligné avec insistance par l'ensemble des participants aux ateliers et séminaire de partage du diagnostic. Du bon usage de la communication dépendront l'attractivité renouvelée de notre territoire, l'accès aux droits des personnes, la participation aux moments et projets collectifs, la solidarité vis-à-vis des plus vulnérables, le sentiment d'appartenance à la maison commune et de destin partagé.

Toutes les dimensions de la communication seront donc à intégrer dans les modalités de mise en œuvre des plans d'actions. La communication, travaillée de façon coopérative et « concertative », s'attachera à s'adapter au public cible, à être « au service de l'habitant », à ouvrir des portes vers l'institution municipale et à faciliter l'accès aux prestations et services.

Après avis de la commission solidarité action sociale et santé du 26 septembre 2022, il est demandé au conseil municipal :

- d'adopter le projet municipal de cohésion sociale 2022-2026.

Après délibération, le conseil municipal adopte à l'unanimité la proposition ci-dessus.

Le maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication.

Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand. Il pourra être saisi soit directement auprès du greffe par lettre recommandée avec accusé de réception soit par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)